



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA FORMATION DU 31 mars 2015

POINT 1 : Informations du Président

1/ Le compte financier 2014 fait apparaître un excédent de résultat de 1.5 M€ avec une masse salariale consommée à 99.9%. La situation financière reste tendue et les marges de manœuvre très faibles. Une partie des réserves des commissaires aux comptes a été levée, notamment le compte d'attente qui a été apuré et passe de 9 M€ à 200000 euros.

Le fonds de roulement passe de 3M € à 3.5M€ ce qui correspond à 32 jours de fonctionnement. L'investissement reste faible, à 18M€ et le taux de réalisation budgétaire est à 50%.

Le solde de 1.5M€ issu du fonctionnement est dû à l'hiver doux, aux économies faites sur les fluides et au passage de certains marchés.

Il reste 900000€ à payer au titre de la TVA due sur la recherche.

En revanche, la Dotation de Service Public (DGS) n'est pas encore connue et ne le sera vraisemblablement qu'en juillet. Le ministère recherche toujours 100M€ sur les fonds de roulement des universités dépassant les 60 jours de fonctionnement.

Il est donc difficile de faire des projections, notamment sur la masse salariale et l'UL se retrouve donc en situation d'attente.

2/ La réflexion sur l'offre de formation pour la prochaine accréditation des diplômes démarre avec le bilan des formations.

Des statistiques pédagogiques par diplôme, par composantes et par Collegium vont être faites et figureront dans l'ENT-tableau de bord de l'Etablissement.

La nomenclature des LP et des MASTERS va être faite.

L'évaluation des enseignements va être expérimentée dans 4 composantes et l'outil sera diffusé fin 2015 à d'autres composantes.

L'évaluation des formations est également prévue d'ici la fin 2015 et portera essentiellement sur les conditions d'études, avec une partie des ITEMS commune à tout et une partie variable pour les spécificités locales proposée par chaque directeur de composante.

3/ Le Vice Président présente le nouvel élu au CF en remplacement de Mme ALBAU, M. Jean Luc OLIVIER, professeur de biochimie en fac de médecine et accueille deux invités de l'ENIM.

4/ Le Directeur de la DFOIP présente les grandes lignes de la réforme de la formation professionnelle et ses conséquences pour l'UL.

Un organisme national le CNEFOP et des organismes régionaux, les CREFOP sont mis en place. Ils sont quadripartites (ETAT-REGION-branches professionnelles employeurs et salariés) et l'UL sera représentée au CREFOP et dans les différentes commissions créées.

D'autres organismes, les COPANEF et les COPAREF régionaux sont également créés pour notamment élaborer les listes des formations éligibles au nouveau Compte Personnel de Formation (CPF) qui remplacera le DIF.

Les diplômes de l'UL ne sont pas tous repris au RNCP mais ils figureront sur ces listes éligibles d'ici la fin de l'année.

Il est important de déterminer dans les différentes formations **des blocs de compétences professionnelles** qui seront inscrits à part sur ces listes pour pouvoir être financés par le CPF. Ils devront être envoyés à la DFOIP d'ici la fin de l'année.

L'UNSA demande comment sera mis en place ce dispositif pour le personnel de l'UL : ce sera fait prochainement.

5/ La motion déposée par l'UNI

L'UNI a déposé une motion car elle n'a pas été autorisée à organiser une conférence pendant la période pré-électorale (élections départementales), son titre étant jugé incompatible avec la réserve due par l'Université pendant cette période. Le Président a proposé sa reprogrammation après les élections.

Après débat, la motion est mise **au vote : 2 votes pour, 12 votes contre, 3 abstentions et 11 refus de vote. L'UNSA a voté contre, la motion faisant des amalgames qui pour l'UNSA n'avaient pas lieu d'être.**

POINT 2 : Approbation du CR du précédent conseil

Le CR est retiré, il a été signalé comme trop succinct.

POINT 3 : Désignation d'un représentant du Conseil de la Formation à la commission sport

Alex WAGNER, élu étudiant est désigné à l'unanimité.

POINT 4 : Liste des demandes d'aides régionale et européenne dans le cadre des formations innovantes

La liste est présentée au Conseil. Certains projets sont pluriannuels, la Région s'est engagée à les financer tout au long de leur durée s'ils étaient retenus. La Région fera son choix courant juin.

Le tableau est voté à l'unanimité.

POINT 5 : Formations

- **MCC générales**

Pas de modifications pour le cadrage général. Suppression de la notion de quitus.

Un élu étudiant demande pourquoi certains EC obtenus doivent être repassés l'année suivante.

La réponse est dans le texte : un élément est capitalisable s'il porte des crédits ECTS, sinon non.

Les MCC sont élaborées dans un contexte européen et dans ce cadre, des validations d'UE complètes sont plus judicieuses.

Un problème d'information des étudiants dans certaines composantes apparaît : pour mieux les informer, il existe une grille de base des diplômes qui indique clairement ce qui sera à repasser ou pas mais elle n'est pas utilisée partout...

Vote des MCC des Licences, des LP et des MASTERS :

3 votes contre, 1 abstention et le reste pour.

- **Demande de création de DU :**

-DU Préparation aux métiers et concours des bibliothèques

MEDIAL est un centre de formation à ces métiers pour tout le Grand Est ; c'est également un opérateur déconcentré du Ministère qui assure ces missions dans le cadre d'une convention ministère-UL.

La préparation existante est transformée en DU pour que les inscrits puissent avoir:

- le statut étudiant,

-des aides de Pôle Emploi s'ils sont DE

-signer une convention de stage en alternance

-en cas d'échec au concours très sélectif, valider leurs acquis pour des emplois de contractuels.

L'UNSA demande que soit précisé le coût pour un inscrit non financé par un organisme extérieur.

L'UNSA s'interroge pour savoir si l'inscription de ce DU au niveau BAC+2 ne risque pas d'être utilisée comme droit d'accès à des concours demandant ce niveau.

Vote : 3 voix contre, le reste pour.

-DU Prise en charge des enfants, des adolescents et des familles avec la psychothérapie EMDR (SHS)

Pas de remarques particulières.

Vote : 3 voix contre, le reste pour.

- **Modifications de DIU**

Ces DIU seront portés par Nancy au lieu de REIMS.

Vote : 3 voix contre, le reste pour.

POINT 6 : Conventions

Les deux conventions avec la Chine sont votées à l'unanimité.

Egalement celle avec le Luxembourg.

POINT 7 : Les PRP

Le projet est présenté par le VP CF. Une remarque est faite sur un DPC en médecine contradictoire avec le projet présenté.

Un autre membre signale que ce projet est très inégalitaire, puisque les composantes les plus « riches » pourront abonder les PRP et que le texte statutaire est contourné et donc que le projet est illégal.

Le VP répond que la réflexion est toujours en cours avant la finalisation de ce texte.

Vote : 1 vote contre - 7 abstentions dont l'UNSA –8 votes pour - 11 REFUS DE VOTE

Questions diverses :

-La licence d'espagnol à Metz va être fermée à la rentrée 2015. Les effectifs sont passés de 66 à 22 pour les 3 années entre 2011 et 2014.

L'information n'est pas claire à ce sujet.

La question est posée de savoir pourquoi tous les cycles L qui ferment sont ceux du site messin. C'est l'équilibre territorial entre le secteur nord et sud de l'UL qui est remis en question.

Une question est posée : l'UL a-t-elle demandée aux collectivités locales si elles souhaitaient cofinancer ces formations comme c'est le cas pour Sarreguemines ?

Apparemment non...

-Un élu étudiant soulève la question de l'extension des horaires de SCD sur Nancy, car la bibliothèque municipale fréquentée par les étudiants en médecine le samedi après midi va fermer prochainement.

La question a été posée par l'UL à la DDE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h15.

Vos élues UNSA

Muriel SCHLATTER

Janine PERREAU

Laurence PECORARI